

Réunion du Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse du 24 mai 2023 Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Anne-Catherine GOETZ, Présidente
- M. Alfred OBERLIN, Vice-Président
- Mme Nathalie MOTTE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Peggy MIQUEE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse

Membres excusés :

- M. Antoine EHRET, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Michel SPITZ, Membre, représentant la Ville de Colmar
- Mme Delphine CHRISTOPHE, Membre, représentant l'Etat

Autres présents :

- Mme Claire BECKER, représentant la Collectivité européenne d'Alsace
- M. Jean VERNE, représentant l'Etat.
- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- Mme Maud NASSO, Administration des finances, Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Nicolas BEAUCHEF, Directeur adjoint de la Culture, Ville de Mulhouse

Autres excusés :

- M. Christoph KONCZ, Directeur musical désigné de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

* * *

Ordre du jour :

I. Introduction :

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 mars 2023.

II. Délibérations :

1. Demande de l'octroi du label « Orchestre national en région » pour l'orchestre symphonique de Mulhouse (délibération n° 004.2023).

2. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des gestionnaires de certificats au sein de la Régie personnalisée OsM (délibération n° 003.2023),

III. Points d'information :

1. Présentation de la saison 23/24, avec M. Christoph Koncz, Directeur musical,
2. Points d'étape Comité Social Territorial (CST) et Ressources Humaines de la Régie personnalisée OsM,
3. Planification des réunions du Conseil d'Administration du second semestre 2023.

* * *

Mme Goetz ouvre la séance du Conseil à 10h36.

Mme Claire Becker, chef de service pratiques artistiques et diffusion, se présente et informe le Conseil d'administration que la nomination d'un élu représentant de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est en cours et sera communiquée dès que possible.

I. Introduction

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations

La séance de délibération est ouverte à 10h41 par Madame Goetz.
*Il est constaté la présence de 5 membres du Conseil d'Administration et d'aucune procuration.
Le quorum (fixé à un tiers des membres plus un, soit 4 votants minimum) est atteint.*

1. Demande de l'octroi du label « Orchestre national en région » pour l'orchestre symphonique de Mulhouse (délibération n° 004.2023)

M. Hébert détaille le cadre légal de l'octroi du label « Orchestre national en région » et rappelle que l'OsM s'inscrit pleinement dans le cahier des missions et des charges fixé par décret n°2017-432 du 28 mars 2017 et par arrêté du 5 mai 2017. M. Hébert en liste quelques points :

- Présenter un projet artistique et culturel d'intérêt général
- Garantir la liberté de programmation artistique par une gestion autonome et un budget identifié
- Favoriser l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres
- Mettre en œuvre un programme d'action et de médiation culturelle
- Disposer d'une direction unique et de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel.

L'Orchestre répond déjà à plusieurs de ces points, grâce à une saison symphonique institutionnalisée, le projet de diffusion territoriale des actions éducatives artistiques et culturelles, un compositeur accueilli en résidence et une équipe d'encadrement et de musiciens permanente. Enfin, le consortium artistique dont fait partie l'OsM permet de faire vivre et de diffuser la création contemporaine.

M. Hébert présente le projet de courrier qui sera adressé à l'Etat (Préfet) pour demander l'octroi du label.

Mme Goetz précise que la délibération prise ce jour sera jointe à ce courrier.

Les courriers seront cosignés par Mesdames Lutz et Goetz.

M. Verne conseille d'envoyer également un courrier au Ministère de la Culture, en y joignant celui adressé au Préfet.

M. Hébert rappelle l'engagement de l'Etat auprès de l'OsM : en 2022, la subvention de fonctionnement a été revalorisée de 20k€ et pour 2023 l'augmentation s'élève à 50k€.

Mme Goetz propose de passer au vote.

Nb votants : 5

Nb votes favorables : 5

Nb votes défavorables : 0

Nb abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des gestionnaires de certificats au sein de la Régie personnalisée OsM (délibération n° 003.2023)

M. Beauchef rappelle que les actes pris par la Régie personnalisée doivent être transmis au contrôle de légalité.

L'organe délibérant de la Régie doit se prononcer sur la convention à conclure avec la Sous-Préfecture pour la transmission dématérialisée de ces actes. Ce document est joint en annexe du projet de délibération.

Le logiciel de la Ville (IXBUS) sera utilisé, afin de bénéficier du support technique déjà en place.

Mme Goetz propose de passer au vote.

Nb votants : 5

Nb votes favorables : 5

Nb votes défavorables : 0

Nb abstentions : 0

La délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

III. Points d'information

1. Présentation de la saison 23/24

M. Koncz étant excusé, M. Hébert se charge de la présentation de la saison 2023-2024. Mme Goetz précise que la présentation au public est programmée le 24 juin 2023.

M. Hébert présente les deux documents joints au dossier de séance :

- planning 23/24
- programmation artistique.

M. Hébert rappelle les quatre axes qui animent cette nouvelle saison :

- transition vers la Régie personnalisée
- adoption d'un nouvel accord collectif pour le personnel artistique

- labellisation « Orchestre national en région »
- nomination du directeur musical.

La thématique de la saison 23-24 est la transmission. Ainsi, chaque concert symphonique sera précédé d'une brève présentation du programme donné, soit par le directeur musical, soit par un musicien de l'Orchestre.

Le projet d'Académie sera mis en œuvre de façon encore plus appuyée, par le biais notamment du recrutement d'un chargé de mission. Cette personne aura pour mission de construire un projet sur la saison 24-25 et d'en assurer la mise en production ensuite. M. Hébert rappelle que ce projet est participatif à l'attention des musiciens de l'Orchestre.

Exceptionnellement, huit séries d'abonnement seront présentées, en raison de contraintes budgétaires liées en particulier à l'inflation des coûts de l'énergie.

Les productions lyriques avec l'OnR seront au nombre de trois : Lakmé, Norma et le ballet Sérénaides. Bien qu'habituellement l'OsM intervienne quatre fois par saison lyrique, l'OnR a été contraint de diminuer sa production. M. Hébert précise qu'habituellement l'OsM assure 4 productions lyriques sur la saison et que le passage à trois impacte son fonctionnement.

Il s'ensuit un temps d'échange entre les membres du Conseil d'Administration, en particulier autour de la thématique de la transmission et de l'éloignement de certains publics vis-à-vis de l'Orchestre (les jeunes, les habitants des quartiers prioritaires...).

Mme Goetz et M. Hébert rappellent qu'il s'agit d'un axe majeur de la labellisation et que le recrutement d'un chargé de mission pour l'Académie ne pourra que renforcer l'impact et le développement des projets déjà portés par l'OsM.

M. Verne informe qu'il existe également des financements ACMISA proposés par la DRAC dans lesquels certains projets de l'OsM pourraient s'inscrire.

Pour conclure, M. Hébert présentent le déroulement de la journée du 24 juin, à l'occasion de la présentation de la saison 23-24 : émission radio Accent 4, déambulation d'un ensemble de cuivres au centre-ville, présentation à 18h animée par M. Schneider et entrecoupée d'extraits musicaux joués par l'Orchestre, cocktail.

Mme Goetz invite les membres du Conseil d'Administration à participer à ce temps fort.

2. Points d'étape Comité Social Territorial (CST) et Ressources Humaines de la Régie personnalisée OsM,

M. Beauchef précise qu'un Comité technique se réunit à échéance régulière avec les services supports de la Ville afin d'accompagner la transition de l'OsM en Régie personnalisée.

Le CST propre de l'OsM ne pourra être constitué qu'après avoir eu connaissance de l'effectif réel de la Régie personnalisée, soit à compter du 1^{er} janvier 2024 lorsque les agents seront transférés. Cette procédure étant soumise à plusieurs échéances réglementaires, l'élection du CST devrait intervenir à la fin du premier semestre 2024.

En ce qui concerne le transfert des agents, deux cas de figure se présentent : les agents contractuels seront transférés et les agents titulaires seront mis à disposition. Un temps de rencontre est prévu avec la DRH en juin 2023, d'abord avec le personnel administratif et technique, puis avec le personnel artistique.

Le Conseil d'administration sera sollicité à différentes échéances pour prendre les délibérations idoines.

3. Planification des réunions du Conseil d'Administration du second semestre 2023.

M. Hébert propose les dates suivantes :

- Vendredi 15 septembre 2023, 13h00-16h00, en présence de M. Koncz
- Mercredi 29 novembre 2023, 10h30-12h30.

Madame Goetz remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et déclare séance close à 12h00.

Fin du Conseil : 12h00

La Présidente,
Anne-Catherine GOETZ

